

Entrepreneuriat

Équilibre



Harmonie

Innovation



Participation

Ouverture

Solidarité



LE PAYS DE L'ARBRESLE, UN TERRITOIRE ACTEUR

17 COMMUNES POUR UN DESTIN COMMUN



Approuvé le 25 juin 2015

■ Édito	page 3
---------	--------

■ Introduction	page 4
Qu'est-ce qu'un projet de territoire ?	p.4
Pourquoi un projet de territoire ?	p.5

1 Le Pays de L'Arbresle aujourd'hui	page 6
1.1. Un territoire préservé qui allie urbain et rural	p.7
1.2. Une attractivité certaine et une évolution maîtrisée	p.9
1.3. Un développement économique aux multiples facettes	p.12
1.4. Un territoire où l'évolution des équipements et des services doit se poursuivre	p.16

2 Le Pays de L'Arbresle : des mutations et des changements à venir	page 20
---	---------

3 Le projet de territoire	page 22
3.1. La démarche de projet	p.23
3.2. Les principaux enjeux pour le Pays de L'Arbresle	p.25
3.3. Les axes du projet de territoire	p.26
3.4. Les politiques publiques : stratégies et actions	p.28
1. L'aménagement du territoire	p.28
2. Le développement économique	p.30
3. L'agriculture	p.32
4. Le tourisme	p.33
5. La mobilité	p.34
6. L'environnement	p.35
7. Les services à la personne	p.36
8. La jeunesse	p.38
9. Le sport et les équipements sportifs	p.39
10. La mise en accessibilité et les économies d'énergie	p.40
11. La culture	p.41
12. La coopération avec les territoires voisins	p.42
13. La politique des ressources	p.43
3.5. Les moyens du projet de territoire	p.44

■ Glossaire	page 45
-------------	---------

ÉDITO

La Loi NOTRe est une réforme qui va modifier durablement l'architecture territoriale de notre pays. Elle consacre définitivement le rôle des Communautés de Communes à l'échelon d'un bassin de vie. Un échelon qui fait sens car il correspond à une identité et à un projet commun.

Elle est fondamentale car elle questionne l'essence même de ce que doit être notre Communauté de Communes, son bien-fondé, sa vocation, sa place au sein de la République dans l'exercice d'un vrai service de proximité.

Ce rôle est renforcé car nous allons accueillir à l'horizon 2020, donc demain, de nouvelles compétences obligatoires comme la gestion des milieux aquatiques, l'eau ou l'assainissement entre autres. Autant de missions de proximité, avec celles facultatives que nous pourrions décider de prendre, qui consolident notre action au plus près de notre quotidien.

Élus communautaires, nous voyons cette réforme comme un défi majeur mais également comme une formidable opportunité de rendre l'action publique plus pertinente, plus dynamique et plus efficace. Depuis près de 20 ans, la coopération est au cœur du projet communautaire que nous portons. Nous devons aujourd'hui aller plus loin.

Renforcer la politique d'ouverture qui guide notre réflexion sur la construction d'un projet de territoire partagé et durable, trouver des synergies entre les compétences et les services communaux et intercommunaux, mutualiser nos ressources qu'elles soient financières, humaines ou matérielles. Voilà les défis qui nous attendent.

L'enjeu est clair : proposer un service public de qualité et de proximité garant d'un équilibre constant entre la vitalité

de notre territoire et la préservation de notre cadre de vie.

C'est avec ces objectifs que notre Communauté de Communes a adopté lors du Conseil Communautaire du 25 juin 2015 le Projet

de Territoire du Pays de L'Arbresle. Ce travail collectif et transversal engagé depuis le renouvellement des instances locales confirme notre volonté de développer le territoire.

Ce projet de territoire, pilier d'une vision partagée du devenir du Pays de L'Arbresle, permet d'appréhender ces nouveaux enjeux auxquels nous serons confrontés. Il sera également le fil conducteur des actions et des projets à mener durant ce mandat.

Le présent document présente les principaux axes sur lesquels vos élus ont décidé de s'engager en priorité : l'aménagement solidaire et équilibré du territoire, le renforcement des actions en matière économique, le tourisme, la préservation du cadre de vie, le développement agricole, les services à la population ...

Ensemble, il nous appartient maintenant de relever tous ces défis avec détermination.

Bonne lecture.



PIERRE-JEAN ZANNETTACCI

Président de la Communauté de Communes
du Pays de L'Arbresle



QU'EST-CE QU'UN PROJET DE TERRITOIRE ?

Un projet de territoire est un projet **d'aménagement et de développement** issu d'une réflexion commune, portée par les élus.

Son objectif est d'affirmer une vision souhaitée et projetée d'un territoire. C'est un acte politique fort, traduisant des ambitions, des objectifs et proposant des réponses concrètes aux enjeux identifiés.

Il s'agit pour les élus de travailler ensemble, tout en associant des partenaires, à la définition d'orientations stratégiques de développement et de projets concrets.



POURQUOI UN PROJET DE TERRITOIRE ?

SE TOURNER VERS L'AVENIR

Le projet de territoire vise à valoriser les atouts du territoire, à compenser ses faiblesses en inventant un modèle de développement, tout en préservant les valeurs qui l'animent.

FAIRE DU PAYS DE L'ARBRESLE UN TERRITOIRE ACTEUR

Le Pays de L'Arbresle est doté d'une véritable identité, d'un positionnement géographique dans le Rhône et à proximité de la Métropole qui sont des atouts qu'il convient à la fois de développer et de maîtriser.

FRANCHIR UNE NOUVELLE ÉTAPE DE L'INTERCOMMUNALITÉ

Le projet de territoire est un outil stratégique pour faire aboutir les projets de la Communauté de Communes et renforcer le dialogue avec ses partenaires et les territoires voisins.

1

LE PAYS DE L'ARBRESLE **AUJOURD'HUI**



1.1

LE PAYS DE L'ARBRESLE, UN TERRITOIRE PRÉSERVÉ QUI ALLIE URBAIN ET RURAL

UN TERRITOIRE INSCRIT DANS L'ESPACE MÉTROPOLITAIN

Il existe un lien fort avec l'agglomération lyonnaise :
proximité avec l'espace urbain, mouvements de
population, renforcement des moyens de déplacement,
attraction des actifs vers les pôles d'emplois urbains ...



UN TERRITOIRE AUX CARACTÉRISTIQUES NATURELLES ET PAYSAGÈRES REMARQUABLES

Le Pays de L'Arbresle appartient aux Monts du Lyonnais et aux Monts du Beaujolais.

Les paysages sont vallonnés et boisés, s'élevant entre 200 à 800 mètres d'altitude. L'habitat est dispersé sous forme de villages, hameaux et fermes isolées typiques.

Autour d'un bourg-centre animé, les paysages sont variés et façonnés par l'activité agricole avec principalement l'arboriculture et la viticulture avec deux appellations : Coteaux du Lyonnais et Beaujolais et également les petits fruits rouges et l'élevage.

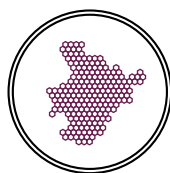

200 À 800M
D'ALTITUDE

 **VIGNOBLES**
PAYSAGES
VALLONNÉS
ET BOISÉS





36 284
HABITANTS



17
COMMUNES



185 KM²
DE SUPERFICIE

- **L'ARBRESLE : 6 032** Arbreslois
- **BESSEY : 2 255** Bessenois
- **BIBOST : 515** Bibolands
- **BULLY : 2 075** Bullylois
- **CHEVINAY : 528** Chevinois
- **COURZIEU : 1 139** Courzerois
- **DOMMARTIN : 2 704** Dommartinois
- **EVEUX : 1 187** Eveusiens
- **FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE : 2 335** Fleurinois
- **LENTILLY : 5 344** Lentillois
- **SAIN-BEL : 2 249** Sain Belois
- **SAINT GERMAIN NUELLES : 2 021** Saint-Germinois
- **SAINT-JULIEN-SUR-BIBOST : 545** Saint-Juliennois
- **SAINT-PIERRE-LA-PALUD : 2 572** Saint-Pierrois
- **SARCEY : 917** Sarceyrois
- **SAVIGNY : 1 931** Savignois
- **SOURCIEUX-LES-MINES : 1 937** Sourcieurois



EN 2015

1.2

LE PAYS DE L'ARBRESLE, UNE ATTRACTIVITÉ CERTAINE ET UNE ÉVOLUTION MAÎTRISÉE



UNE ATTRACTIVITÉ CONFIRMÉE

UNE POSITION
CARREFOUR
AU SEIN DU
DÉPARTEMENT

LA PROXIMITÉ AVEC
UN ESPACE URBAIN
IMPORTANT

UN TERRITOIRE
ACCESSIBLE AVEC
UNE BONNE
DESSERTE
ROUTIÈRE ET
FERROVIAIRE

LA DEMANDE DES
POPULATIONS DE
VIVRE EN MAISON
INDIVIDUELLE
DANS UN CADRE
PRIVILÉGIÉ

UNE OFFRE DE
QUARTIERS RÉSIDENTIELS
FACE À LA PRESSION
FONCIÈRE DE LA VILLE

LES FACTEURS
D'ATTRACTIVITÉ
SONT
MULTIPLES

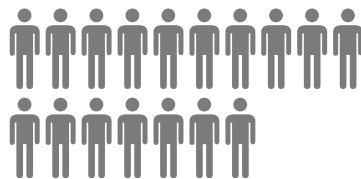
1.2

LE PAYS DE L'ARBRESLE, UNE ATTRACTIVITÉ CERTAINE ET UNE ÉVOLUTION MAÎTRISÉE



UNE POPULATION QUI PROGRESSE

DENSITÉ MOYENNE DE POPULATION



171 habitants
par km²
en 1999



199 habitants
par km²
en 2014

COMPOSITION DE LA POPULATION

Le taux de natalité est très supérieur au taux de mortalité



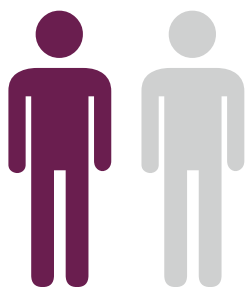
Le tiers des habitants du Pays de l'Arbresle a moins de 25 ans (dont 20 % ont moins de 14 ans).

La tranche des 30-44 ans est la plus représentée avec 21,6 % de la population, suivie par les 45-59 ans qui sont près de 20 %.

UNE IMPORTANTE POPULATION ACTIVE



ACTIVITÉ



Près d'un habitant
sur deux est actif

CHÔMAGE

Le taux de chômage
est relativement faible
par rapport à la moyenne nationale
(source INSEE - 15 à 64 ans - 2012)

7,6%

Communauté
de Communes du
Pays de L'Arbresle

9,4%

Moyenne nationale

D'IMPORTANTES MIGRATIONS PENDULAIRES :

- Près d'une personne sur deux travaille en dehors du territoire.
- Près de 2/3 des personnes utilisent la voiture pour aller travailler.

Le territoire présente une grande diversité et un équilibre des catégories socio-professionnelles.

Le niveau de vie des habitants du territoire est plutôt élevé.



UNE BONNE VITALITÉ ÉCONOMIQUE

UN TISSU ÉCONOMIQUE DIVERSIFIÉ



L'INDUSTRIE

Historiquement bien implantée (anciennes activités de tissage et de la mine), elle se maintient sur le territoire. **En 2008, elle représentait encore 23% des emplois.**



LE SECTEUR DES SERVICES

Il est désormais prédominant avec de nombreuses activités liées aux thématiques de **la santé et de l'action sociale.**



LE COMMERCE

Il est présent sur le Pays de l'Arbresle avec une offre qui s'adapte aux nouveaux modes de consommation (zones dédiées) et des centres-bourgs qui cherchent à garder leur attractivité.

11 700
emplois



14%
taux de création
d'entreprises
en 2013

2 700
établissements actifs
avec une forte
prédominance
des PME et des TPE

Les zones d'activités de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle

Les zones d'activités de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle

Économie Ciblée de Secteur

Le territoire ont des usages assez marqués :
- Agriculture
- Industrie
- Services

Le territoire ont des usages assez marqués :
- Agriculture
- Industrie
- Services

Communes et zones d'activités :

- Industrie :** Les Garinnes, Fleurieux sur-L'Arbresle, Montepy, Cruzols, Charpenay, Les Grandes Terres Dommartin.
- Agriculture :** Sarcey, La Noyeraie, Bully, La Plagne, Les Oncins, Saint-Germain Nuelles, Les Martinets, La Ponchonnière, Grande Chapelle, Les Trois Communes, Le Cluzel, Sourcieux-les-Mines, Saint-Pierre-La-Palud, Chevinay, Bessenay, Les Garelles, Bibost, Saint-Julien-sur-Bibost, Courzieu.
- Services :** L'Arbresle, Eveux, Les Trois Communes.





UNE AGRICULTURE TRÈS VIVANTE

Allier impact économique et préservation de la nature.

Les exploitations agricoles occupent **52% de la surface du territoire** du Pays de L'Arbresle, et emploient **plus de 700 personnes**.

Les exploitations professionnelles se maintiennent et s'agrandissent. **Les productions de qualité sont reconnues à travers des appellations et des marques** : vins du Beaujolais et des Coteaux du Lyonnais, Sublim de Bessenay, et plus globalement, la Marque collective le Lyonnais Monts et Coteaux.

À côté des circuits traditionnels de vente, se développent **des circuits courts et la transformation locale**. La multiplicité des réseaux et des productions font la richesse du Pays de L'Arbresle.



52%

du territoire est occupé
par les exploitations
agricoles

PRODUCTIONS PRÉDOMINANTES SUR LE TERRITOIRE



VITICULTURE



PRODUCTION
DE FRUITS



ÉLEVAGE



MARAÎCHAGE



UN RÉEL POTENTIEL TOURISTIQUE

Situé aux portes de Lyon et disposant de paysages et d'espaces naturels préservés, le Pays de L'Arbresle connaît une fréquentation touristique principalement en provenance de l'agglomération lyonnaise.



L'OFFRE TOURISTIQUE EST TRÈS DIVERSIFIÉE :

- des paysages variés et aux caractéristiques marquées (coteaux, vallons, bois, prés,...),
- des sites structurants comme le couvent de La Tourette, le Parc de Courzieu, le musée de la Mine, les Carrières de Glay, l'Espace Découverte,

- un patrimoine bâti riche,

- un fort potentiel d'activités de pleine nature (randonnées pédestres, équestres, circuits VTT et cyclotourisme...) et des hébergements multiples répartis sur le territoire.

UN SECTEUR FORESTIER QUI RESTE À EXPLOITER

La forêt est très présente sur le territoire. Très morcelée, elle est cependant peu exploitée à des fins économiques.

Un travail est engagé avec les propriétaires, pour les sensibiliser à l'entretien de l'espace forestier et leur permettre de se regrouper pour l'exploiter.

Le Pays de L'Arbresle s'est doté d'une stratégie touristique avec la volonté de définir et mettre en œuvre un réel positionnement marketing.



1.4

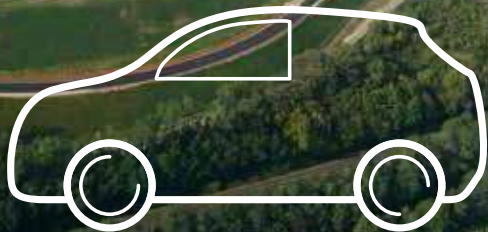
LE PAYS DE L'ARBRESLE, UN TERRITOIRE OÙ L'ÉVOLUTION
DES ÉQUIPEMENTS ET DES SERVICES DOIT SE POURSUIVRE

DES AXES IMPORTANTS QUI STRUCTURENT LE TERRITOIRE

LE RÉSEAU ROUTIER
avec la RN 7, la RD389
et l'autoroute A89

LE RÉSEAU FERROVIAIRE
avec 6 gares
et le tram-train

La géographie fait du territoire un
lieu de confluences qui a favorisé
l'émergence de grands axes.





70%

de propriétaires
sur le territoire

UNE PRESSION FONCIÈRE À MAÎTRISER ET UNE OFFRE EN LOGEMENTS À DIVERSIFIER

En raison de l'extension de l'agglomération lyonnaise et de la qualité de son environnement, le Pays de L'Arbresle connaît une pression foncière importante, qui se traduit par :



UNE CROISSANCE
TRÈS IMPORTANTE DU NOMBRE
DE LOGEMENTS



UNE AUGMENTATION FORTE
DU PRIX DU FONCIER
ET DE L'IMMOBILIER

+200

constructions
par an depuis 2000

x2

un nombre de logements
multiplié par deux
en 40 ans

L'offre de logements est essentiellement constituée de **maisons individuelles**. Les propriétaires sont largement majoritaires. Le parc locatif social est inégalement réparti et reste insuffisant, pour faire face à la demande.

Depuis 2008, le PLH a permis d'engager **une diversification de l'offre de logements** en fixant des objectifs de création de logements collectifs et groupés, avec un effort sur le locatif.

UNE PRÉSENCE D'ÉQUIPEMENTS DE SANTÉ ET D'ÉDUCATION SATISFAISANTE



En matière scolaire, l'offre est complète et diversifiée. Les établissements sanitaires et sociaux sont nombreux :

- L'hôpital et le centre périnatal de L'Arbresle,
- L'EHPAD les Collonges à Saint Germain Nuelles,
- Le foyer d'hébergement des personnes handicapées des 3 Vallées à EVEUX,
- Le Centre Médico Psychologique à L'Arbresle...

DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS D'ENVERGURE



Le Pays de L'Arbresle est doté d'équipements sportifs complets et fédérateurs tels que :



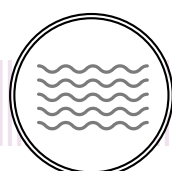
Un complexe
Multisports



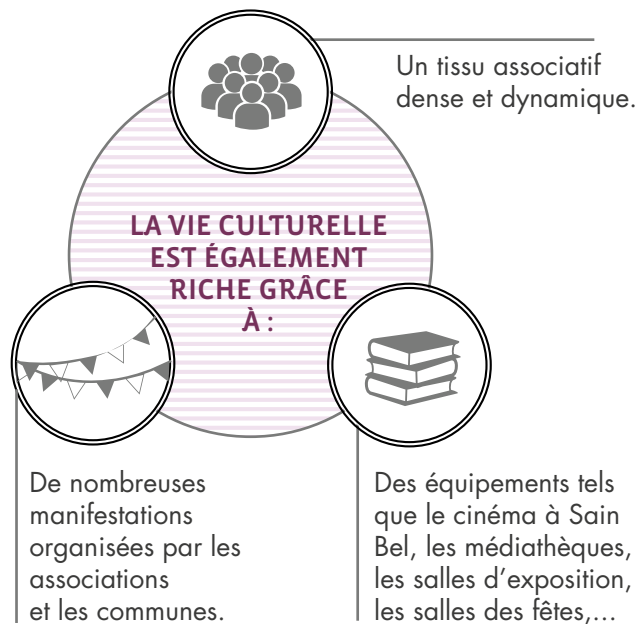
Un plateau sportif
dédié à l'athlétisme
et aux sports collectifs



Un boulodrome
couvert



Un Aqua-Centre



2

LE PAYS DE L'ARBRESLE **DES MUTATIONS ET DES CHANGEMENTS À VENIR**





ÉVOLUTION DU TERRITOIRE

La réforme de la carte intercommunale va induire de nouveaux changements au niveau départemental avec plus ou moins de conséquences pour le Pays de L'Arbresle. L'évolution du territoire doit également être prise en compte dans la révision du SCOT qui démarrera au premier semestre 2016.

CONTEXTE FINANCIER TENDU

La baisse des dotations de l'État, la péréquation des recettes publiques, les augmentations des prix ou encore la raréfaction des aides financières sont autant de ressources en moins pour les collectivités locales, auxquelles il faudra faire face solidairement.

DES RÉFORMES LÉGISLATIVES

Le législateur propose des transferts de compétences ou bien des renforcements des prérogatives des collectivités locales pour lesquels le territoire devra se positionner.

3

LE PROJET DE TERRITOIRE





3.1 LA DÉMARCHE ET LES ÉTAPES DU PROJET DE TERRITOIRE

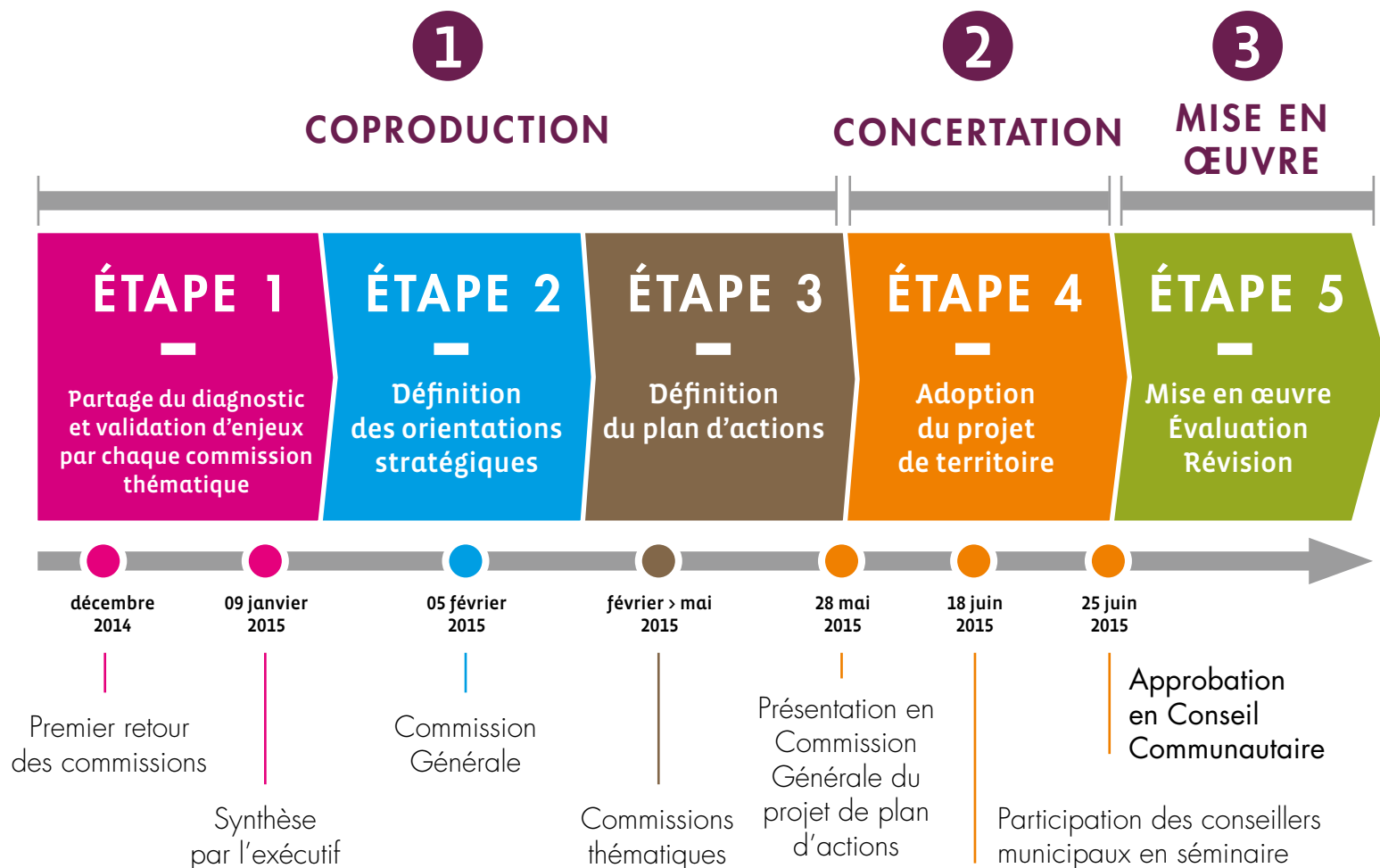
Pour aboutir à l'élaboration de ce projet de territoire, plusieurs étapes de réflexion collective ont été nécessaires :

- Un diagnostic partagé des forces, faiblesses, des risques et des atouts d'avenir pour le territoire.
- La définition des axes d'orientation.
- Des propositions d'actions concrètes à engager à court, moyen et long terme.



3.1

LA DÉMARCHE ET LES ÉTAPES DU PROJET DE TERRITOIRE





3.2

LES PRINCIPAUX ENJEUX POUR LE PAYS DE L'ARBRESLE

À partir du diagnostic et des échanges entre élus et partenaires, 7 enjeux se sont naturellement dégagés pour construire le projet de territoire.

- **RENFORCER** le tissu économique local.
- **PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR** le patrimoine naturel et culturel dans une optique de développement durable.
- **COMPLÉTER** l'offre de services proposée à la population pour accompagner la dynamique démographique.
- **SOUTENIR ET RENFORCER** une politique de solidarité.
- **DÉVELOPPER** l'attractivité du territoire.
- **FAVORISER** les coopérations et les partenariats.
- **FAIRE** du développement durable une base de la dynamique locale.



1

FAIRE DU PAYS DE L'ARBRESLE UN TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ ET HARMONIEUX

- Poursuivre un développement maîtrisé et équilibré.
- Maîtriser le foncier.
- Améliorer les mobilités.
- Développer le numérique.
- Préserver les ressources, le patrimoine naturel et la biodiversité.
- Préserver l'environnement en réduisant l'impact des activités humaines.



2

FAIRE DU PAYS DE L'ARBRESLE UN TERRITOIRE INNOVANT ET ENTREPRENANT

- Développer les infrastructures économiques et les équipements structurants.
- Renforcer l'attractivité économique du territoire et soutenir le développement des entreprises.
- Faire du Pays de L'Arbresle un espace touristique et de loisirs.



3

FAIRE DU PAYS DE L'ARBRESLE UN TERRITOIRE SOLIDAIRE

- Permettre l'accès au logement pour tous avec la mise en place d'un parcours résidentiel complet.
- Élaborer et mettre en œuvre une politique territoriale de santé en adéquation avec les besoins de la population.
- Permettre aux jeunes d'être acteurs de leur territoire.
- Soutenir et améliorer la qualité de l'accueil à domicile des jeunes enfants et de leur famille.
- Affirmer la culture et le sport comme axes structurants dans la construction du bien vivre ensemble sur le territoire.
- Maintenir et développer les services publics et les services au public.



4

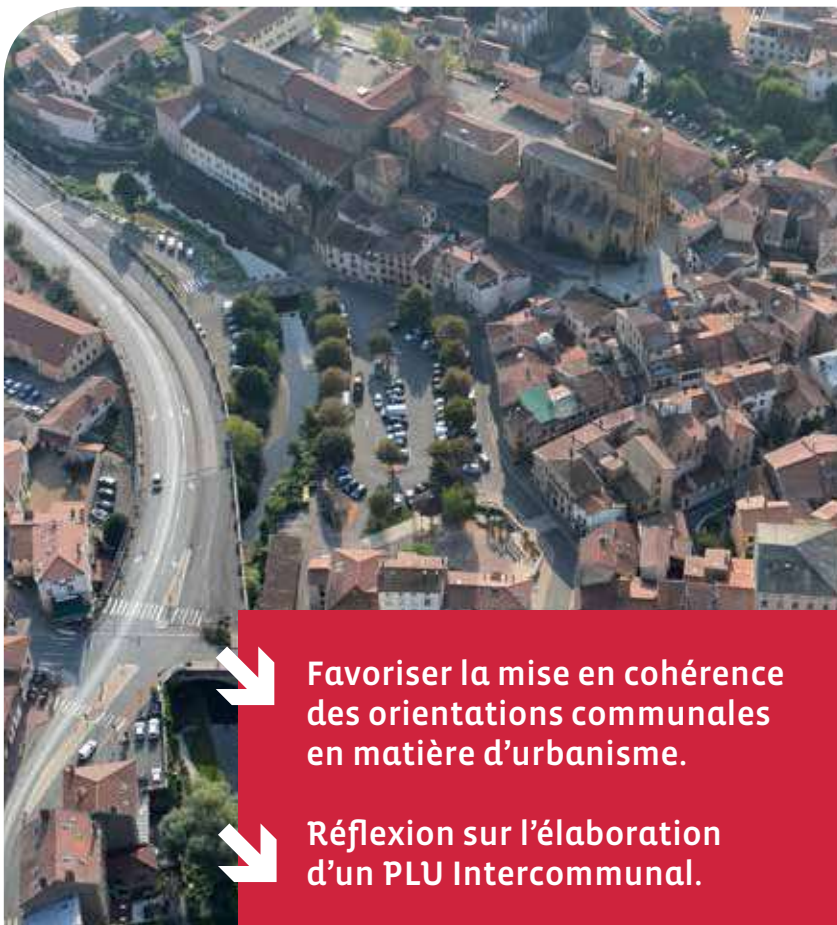
FAIRE DU PAYS DE L'ARBRESLE UN TERRITOIRE PARTICIPATIF ET OUVERT

- Affirmer l'identité du Pays de L'Arbresle.
- Faire participer les habitants et les acteurs du territoire à la vie locale.
- Rechercher la complémentarité entre la Communauté de Communes et les communes.
- Définir un cadre de coopération favorable avec les collectivités voisines.

1 LES POLITIQUES PUBLIQUES : STRATÉGIE ET ACTIONS L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Le Pays de L'Arbresle est un territoire préservé qui allie urbain et rural, qui présente une attractivité certaine et une évolution maîtrisée.



Favoriser la mise en cohérence des orientations communales en matière d'urbanisme.

Réflexion sur l'élaboration d'un PLU Intercommunal.

URBANISME

D'une vision communale à une approche de territoire. _____

Faire évoluer le SCOT en adaptant les préconisations à la situation actuelle et notamment :

- éviter le déséquilibre du territoire en permettant une meilleure répartition de la construction de logements entre les communes, dans le respect de la notion de village densifié.
- prévoir l'évolution de l'offre d'accueil de l'activité économique.
- intégrer les périmètres PENAP.

Adopter des modes de fonctionnement qui permettent des échanges, une réflexion et un travail concertés en matière d'orientations d'urbanisme entre les communes pour une meilleure cohérence sur le territoire.

HABITAT

Une offre diversifiée et répartie pour préserver l'équilibre et répondre aux besoins de la population.

■ Poursuivre la mise en œuvre du PLH

avec notamment l'accent mis sur la réhabilitation du parc privé pour, d'une part, élargir l'offre de logements locatifs accessibles et, d'autre part, maintenir en état la patrimoine bâti existant (amélioration des conditions d'habitat, performance énergétique, adaptation au maintien à domicile...).

■ Accompagner l'accès au logement des jeunes.

■ Diversifier l'offre de logements en l'adaptant aux besoins locaux (accession sociale intermédiaire entre le locatif et l'accession libre, parfois inaccessible dans un marché immobilier élevé).



➡ Mise en œuvre du PLH 2014-2019 : favoriser l'accès des particuliers au logement et accompagner la réhabilitation du parc privé.

➡ Relogement des gens du voyage sédentarisés.

NUMÉRIQUE

Une composante indispensable de l'attractivité du territoire pour l'activité économique, pour l'emploi, la formation et pour les activités des services à la population.

■ Positionner la collectivité en acteur dans ce domaine que ce soit par des actions directes ou dans un rôle d'impulsion auprès d'intervenants extérieurs.

➡ Mise en réseau des entreprises pour l'échange des pratiques en matière de numérique (Living Lab).

➡ Développement du réseau pour la desserte en HD.

2 LES POLITIQUES PUBLIQUES : STRATÉGIE ET ACTIONS LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Le Pays de L'Arbresle présente un développement économique aux multiples facettes.



ACCUEIL

L'accueil « physique »
des entreprises. _____

■ L'offre de foncier à vocation économique :

- Poursuivre la commercialisation de l'existant.
- Envisager une offre nouvelle diversifiée : zone artisanale (ZAE la Ponchonnière II), SMADEOR, extension de zones existantes tout comme l'accueil d'activités dans le diffus sur de plus petites surfaces.

■ L'offre d'immobilier d'entreprises.



Réalisation d'une étude de projets en lien avec la relocalisation d'entreprises.



Actions de découverte des métiers.

ENTREPRENEURIAT

La promotion de l'« esprit d'entreprendre ». _____

- **Le développement des partenariats** pour l'animation du tissu économique local (CEOL, lien avec les chambres consulaires).
- **La mise en œuvre de « services » et de moyens** (déploiement du numérique).
- **La réflexion sur les moyens à mettre en œuvre** pour le maintien voire le développement du commerce dans toute sa diversité (secteurs dédiés à l'accueil du commerce, commerce local de proximité ...).

ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Le renforcement de l'attractivité du territoire pour les entreprises et les activités économiques. ____

- **L'accompagnement des entrepreneurs** (hébergement, services, conseil ...) pour la création, la reprise ou le développement de leurs activités.
- **La mise en œuvre d'une lisibilité des acteurs et intervenants** (notion de guichet unique).
- **L'implication dans les dispositifs au service des entreprises** (RDI, ALIZE, ...).
- **La découverte des métiers pour les jeunes et les liens jeunes/entreprises** (formation, alternance, ...).
- **L'élaboration d'une communication** pour mettre en valeur les atouts du territoire.



Promotion de l'entrepreneuriat.

3 LES POLITIQUES PUBLIQUES : STRATÉGIE ET ACTIONS

L'AGRICULTURE



L'agriculture contribue pleinement à la vie économique du territoire.



Élaboration de la stratégie agricole (travail en réseau de proximité dans les communes)



Soutien des projets agricoles structurants.

AGRICULTURE

Le plan d'actions doit permettre : _____

- **La préservation du foncier agricole avec plusieurs objectifs :**
 - Soutenir et encourager les reprises d'exploitations et les installations.
 - Permettre des réorganisations foncières pour améliorer la fonctionnalité des exploitations.
 - Gérer la présence des friches.
- **L'organisation et la structuration des professionnels à travers des actions collectives :** soutien de la collectivité aux projets collectifs avec la volonté de positionner la collectivité comme la porte d'entrée pour les porteurs de projet.
- **La communication auprès de la population sur le métier d'agriculteur :**
 - Sur les pratiques agricoles en lien avec les productions.
 - Sur l'impact de l'agriculture.
 - Sur l'environnement et les paysages à travers de l'événementiel, la découverte du métier pour les jeunes, la signalétique.
- **La communication, l'information et la formation pour les agriculteurs :** sur les réglementations, les nouvelles pratiques, la diversification... : possibilité de proposer des actions de proximité avec les partenaires (Chambre d'agriculture, ADDEAR du Rhône, MDEF ...).

3.4

4 LES POLITIQUES PUBLIQUES : STRATÉGIE ET ACTIONS LE TOURISME



Le Pays de L'Arbresle est un espace rural à fort potentiel touristique propice aux découvertes en courts séjours pour les clientèles urbaines de proximité.



TOURISME

Les orientations de la stratégie touristique sont les suivantes :

- Mettre en œuvre une organisation adaptée et une professionnalisation des acteurs.
- Organiser et développer l'offre touristique en maillant les différents éléments de patrimoine.
- Développer et optimiser les conditions d'accueil.
- Mettre en place une offre marketing en lien avec les autres territoires.

➔ **Création d'une offre touristique complémentaire en lien avec les territoires partenaires.**

➔ **Mise en place des circuits VTT.**

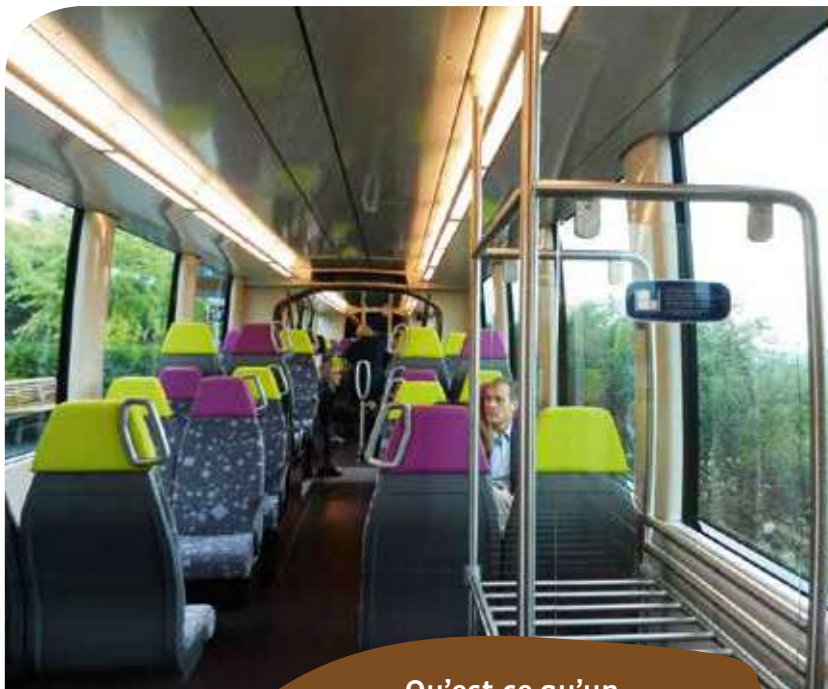
➔ **Améliorer la signalétique des sites touristiques.**

5 LES POLITIQUES PUBLIQUES : STRATÉGIE ET ACTIONS

LA MOBILITÉ



L'organisation des déplacements : un enjeu prioritaire pour le territoire.



Qu'est-ce qu'un Plan Global de Déplacements ?

Le Plan Global de Déplacements consiste à définir collectivement une stratégie d'organisation des transports (sur le territoire du Pays de L'Arbresle). Il concerne tout autant les déplacements en voiture que les transports en commun, l'accessibilité ou encore la mobilité douce. Il s'agit d'une vision très large et globale pour optimiser et faire évoluer la mobilité et le transport à court et moyen termes (10 ans).

MOBILITÉ

Dans ce contexte, deux grandes orientations sont validées : _____

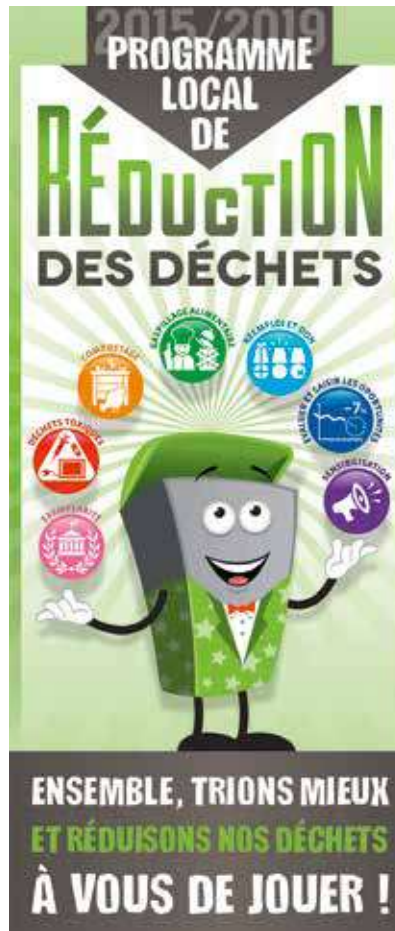
- **Passer d'une politique de transport à une politique de mobilité globale.**
Un PGD, sous l'impulsion du Pays de L'Arbresle est lancé au niveau de l'Ouest Lyonnais.
- **Intensifier les coopérations métropolitaines en matière de mobilité.**
Il s'agit de mieux coordonner l'offre existante en matière de transport en commun et développer une politique commune de transport en travaillant avec les partenaires.
Il apparaît essentiel que le Pays de L'Arbresle se mobilise pour maintenir et développer l'offre de services au niveau du transport collectif.



le Plan Global
de Déplacements

6 LES POLITIQUES PUBLIQUES : STRATÉGIE ET ACTIONS L'ENVIRONNEMENT

Permettre au territoire de tendre vers un modèle de développement plus durable et agir en faveur de l'environnement.



ENVIRONNEMENT

Dans le cadre de cet objectif, le Pays de L'Arbresle s'efforce de structurer une politique globale en faveur de l'environnement à travers des thématiques diverses et variées telles que : —

- La mise en place d'un Plan Local de Réduction des Déchets.
- L'engagement d'une politique communautaire de l'eau et de l'assainissement.
- Des actions de lutte contre les inondations.

 **le Programme Local de Réduction des Déchets**

7 LES POLITIQUES PUBLIQUES : STRATÉGIE ET ACTIONS LES SERVICES À LA PERSONNE



S'engager pour améliorer l'offre de services sur le territoire.



Création d'un nouveau RAM.

JEUNES ENFANTS

Du soutien à l'accueil individuel du jeune enfant vers une lisibilité et une organisation cohérente de l'offre sur le territoire.

- Contribuer à améliorer l'accueil des jeunes enfants par le renforcement du service aux assistants maternels et aux familles, par le soutien de l'accompagnement à la parentalité, par la contribution à la lisibilité de l'offre d'accueil et à son organisation.



Attribution de subventions aux associations locales.

ASSOCIATIONS

Un territoire attractif où la vie associative crée et maintient le lien social.

- Poursuivre l'accompagnement des associations qui proposent des actions, des manifestations d'envergure communautaire et entretiennent la dynamique locale.

SANTÉ

Pour une prise en compte territoriale de la santé sur le territoire à travers une cohérence et une lisibilité de l'offre pour tous.

Pour un territoire, la santé couvre de multiples thématiques. Le Pays de L'Arbresle compte de nombreux professionnels de santé, plusieurs établissements sanitaires et sociaux, ainsi que des intervenants médicosociaux.

- **Il apparaît opportun d'élaborer une politique locale de santé** qui permettra de renforcer l'offre de soin et de la coordonner.



Diagnostic local de santé avec l'ORS.

ACCESSIBILITÉ

L'accessibilité sur un territoire où chacun peut se déplacer et être accueilli dans de bonnes conditions.

- **Il y a nécessité d'accompagner** les collectivités et les particuliers dans la mise en accessibilité des voiries, des espaces publics et du bâti.
- **La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité** est l'instance coordinatrice du territoire.



Accompagnement des communes (mise en place des registres de sécurité).

8 LES POLITIQUES PUBLIQUES : STRATÉGIE ET ACTIONS LA JEUNESSE



Permettre aux jeunes d'être acteurs du territoire.



JEUNESSE

Le projet jeunesse communautaire doit permettre à chacun de : _____

- **Préparer son avenir professionnel** : rapprocher les jeunes et le tissu économique local.
- **S'engager** : encourager la participation des jeunes aux activités et manifestations, favoriser l'engagement citoyen des jeunes, aider à l'émergence de projets portés par les jeunes.
- **Se déplacer** : renforcer la mobilité des jeunes et veiller à leur sécurité, œuvrer pour l'accès de tous aux activités et équipements du territoire.
- **Se retrouver, échanger, organiser** : des lieux de rencontres et d'échanges pour les jeunes.
- **S'installer** : évaluer et lever les freins à l'accès au logement autonome.
- **Prendre soin de soi et des autres** : soutenir le travail de prévention et intégrer les actions du contrat territorial de santé à venir.
- **S'informer, communiquer** : le projet jeunesse communautaire repose notamment sur des échanges et des communications auprès et avec les jeunes.



S'impliquer fortement en faveur du sport sur le territoire.



Annuaire des associations sportives du territoire.



Création d'un office des sports intercommunal.

SPORT

La Communauté de Communes poursuit les objectifs suivants : _____

- Améliorer/développer/rénover les équipements communautaires existants.
- Réaliser de nouveaux aménagements et équipements structurants pour le territoire.
- Rendre les pratiques sportives accessibles au plus grand nombre.
- Concourir par le sport au rayonnement du territoire.
- Soutenir l'action des communes et des associations.
- Développer les mises en réseau et la mutualisation des acteurs sportifs.

La politique publique sportive du Pays de L'Arbresle doit s'inscrire en complémentarité des politiques menées par les communes et les clubs. Il s'agit d'enrichir les dispositifs existants en évitant les doublons.

10 LES POLITIQUES PUBLIQUES : STRATÉGIE ET ACTIONS

LA MISE EN ACCESSIBILITÉ ET LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE



Un patrimoine communautaire durable.



PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE

La mise en accessibilité des bâtiments communautaires et le développement des politiques d'économies d'énergie sur l'ensemble du patrimoine communautaire est un des enjeux importants, non seulement pour offrir une qualité de service à tous les habitants mais également pour préserver l'environnement.



L'accès à tous aux ERP pour fin 2017.



La réduction des coûts énergétiques des bâtiments communautaires.

3.4

11

LES POLITIQUES PUBLIQUES : STRATÉGIE ET ACTIONS LA CULTURE



Un pilier du vivre ensemble et du développement du territoire.



CULTURE

L'intervention de la Communauté de Communes en matière de culture doit être complémentaire de celles des communes et des acteurs locaux, avec pour axes de réflexion : _____

- Étudier les modalités de transfert de certains équipements et services afin de pérenniser l'offre culturelle existante.
- Étudier les modalités de déploiement des politiques culturelles à l'échelle intercommunale afin de favoriser l'accès à la culture et l'égalité des chances.



Mise en réseau des médiathèques/bibliothèques.

12 LES POLITIQUES PUBLIQUES : STRATÉGIE ET ACTIONS

LA COOPÉRATION AVEC LES TERRITOIRES VOISINS



La constitution de la Métropole Lyonnaise et les réformes de la carte intercommunale constituent des enjeux institutionnels important pour le Pays de L'Arbresle.



COOPÉRATION

Dans ce contexte, deux grandes orientations sont proposées : _____



La défense d'une logique de coopération entre les grands secteurs de l'Ouest Lyonnais.



Le développement des partenariats avec les territoires voisins.

3.4

13 LES POLITIQUES PUBLIQUES : STRATÉGIE ET ACTIONS LA POLITIQUE DES RESSOURCES



Les efforts de bonne gestion mis en œuvre au sein de la Communauté de Communes lui permettent de bénéficier d'une situation financière saine.



FINANCES

L'ampleur de l'effort à consentir pour faire face à la raréfaction de la ressource appelle cependant une réponse qui dépasse la simple stratégie d'ajustement. Dans ce contexte, deux grandes orientations sont proposées : —

- **Élaborer un Pacte Financier et Fiscal** afin d'optimiser la répartition des ressources à l'échelle du Pays de L'Arbresle.
- **Réfléchir à l'ensemble des outils** permettant d'optimiser la dépense.



Le schéma de mutualisation.





20 000 000 €

Une enveloppe de 20 millions d'euros sera proposée pour financer le Projet de Territoire sur le principe de 2/3 affectés à l'investissement et 1/3 au fonctionnement.

La concrétisation des projets nécessitera :

- Le renforcement des compétences internes de la Communauté de Communes.
- Le développement du réseau de partenaires.

GLOSSAIRE

ADDEAR : Association Départementale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural

ALIZE : Actions Locales Interentreprises en Zones d'Emploi

EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

CEOL : Club des Entreprises de l'Ouest Lyonnais

CMP : Centre Médico Psychologique

ERP : Etablissements Recevant du Public

HD : Haut Débit

MDEF : Maison de l'Emploi et de la Formation

ORS : Observatoire Régional de Santé

PENAP : Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains

PGD : Plan Global de Déplacement

PLH : Programme Local de l'Habitat

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PME : Petite et Moyenne Entreprise

RAM : Relais Assistants Maternels

RDI : Rhône Développement Initiative

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SMADEOR : Syndicat Mixte d'études d'Aménagement et de Développement Economique de l'Ouest Rhodanien

TPE : Très Petite Entreprise

VTT : Vélo Tout Terrain

ZAE : Zone d'Activités Economiques

NOTES



PROJET DE TERRITOIRE DU PAYS DE L'ARBRESLE

117 rue Pierre Passemard
69210 L'ARBRESLE
04 74 01 68 90
ccpa@paysdelarbresle.fr
www.paysdelarbresle.fr

Directeur de la publication :

Pierre-Jean ZANNETTACCI

Rédaction : services de la
Communauté de Communes

Mise en page : Pagina 

Impression : Alpha Com

Impression réalisée sur du papier
respectueux de l'engagement
environnemental labellisé PEFC
(Programme Européen des Forêts
Certifiées)

Crédits photos : Communauté de
Communes du Pays de L'Arbresle, Mairie
de L'Arbresle, Mairie de Lentilly, Office de
Tourisme du Pays de L'Arbresle, C. Genin,
M-L. Luca, L.Véra, C. Mens, N. Colas,
CGN Productions, G. Urbin, Chabanne &
Partenaires, Thinkstock.

EVEUX **BIBOST**
BESSENAY **SAINT GERMAIN NUELLES**
FLEURIEUX **BULLY**
SUR-L'ARBRESLE
SARCEY **COURZIEU**
SAINT-PIERRE **CHEVINAY**
LA PALUD
L'ARBRESLE
COURZIEU **SAVIGNY**
DOMMARTIN
SAINT-JULIEN **SAIN**
SUR-BIBOST **BEL**
LENTILLY **SOURCIEUX**
LES-MINES



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
Pays de L'Arbresle

www.paysdelarbresle.fr